



**DEL20260413\_17**  
 REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
 AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an deux mille vingt six, le treize avril à 09h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 7 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	41
Nombre de pouvoirs	8
Suffrages exprimés	49

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOUAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, M. Philippe CAGNIMEL, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, Mme Cécile ROULIER

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Pascal DAGÈS donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Daniel ALBERDI donne pouvoir à M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DUTOUYA donne pouvoir à Mme Sandrine BUISSON, M. Julien BAZUS donne pouvoir à M. Pascal VILATON, Mme Sylvie PEDUCASSE donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO

**Secrétaire de séance :** Mme Martine DEDIEU

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



**OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE DAX**

Monsieur le Président expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1,

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-5 et R. 6143-3,

**Vu** l'installation du nouveau Conseil communautaire en date du 30 mars 2026,

**Considérant** qu'en application des articles L. 6143-5 et R. 6143-3 du Code de la santé publique, le conseil de surveillance du centre hospitalier Dax Côte d'Argent comprend deux représentants du Grand Dax, élus par le Conseil communautaire en son sein,

**Considérant** qu'il convient, après appel de candidatures, de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Dax Côte d'Argent,

**Considérant** les candidatures de :

- pour les postes de représentants titulaires :  
Monsieur Jean SOUBLIN et Madame Aurélie LARRIVIERE

- pour les postes de représentants suppléants :  
Madame Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON et Madame Martine LALANNE

**Considérant** qu'après appel à candidatures, il y a autant de candidats que de postes à pourvoir,

**Considérant** que les nominations prennent effet immédiatement après qu'il en soit donné lecture par le Président,

**Considérant** qu'il en est pris acte par un vote,

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,  
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 49 VOTANTS :  
45 VOIX POUR  
4 ABSTENTIONS**

**DÉCIDE**

**Article 1 : DE DÉSIGNER** pour siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dax Côte d'Argent :

<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
- Monsieur Jean SOUBLIN	- Madame Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
- Madame Aurélie LARRIVIERE	- Madame Martine LALANNE

**Article 2 : DE DIRE** que cette délibération sera notifiée au Directeur du Centre Hospitalier de Dax Côte d'Argent.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 040-244000675-20260413-DEL20260413\_17-DE



administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Secrétaire de séance  
Mme Martine DEDIEU**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, 13 avril 2026**